

MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, jeudi, 16 mai 2013 à 17h30 conformément aux dispositions du Code Municipal du Québec.

A cette assemblée sont présents les conseillers :

Mesdames Micheline Aubry et Line Émard, Messieurs André Surprenant et Michel Vanier formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Jacques Landry.

La Secrétaire-trésorière Madame Diane Bégin assiste également à cette assemblée.

**9338-05-13 – Octroi contrat travaux d'asphaltage – accotements route 202**

Proposé par : M. Jacques Landry  
Appuyé par : Mme Line Émard  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil accorde un contrat de travaux d'asphaltage à la Compagnie Pavage Barbeau pour un montant de 23 995\$ plus taxes pour préparer et asphalter les accotements d'une partie de la route 202 dans le Secteur Est soit du Parc Jameson jusqu'à la 23<sup>e</sup> Avenue Est tel que leur soumission du 11 mai 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9339-05-13 – Levée de l'assemblée**

Proposé par : Mme Micheline Aubry  
Appuyé par : M. André Surprenant  
ET RÉSOLU

Que l'assemblée spéciale du 16 mai 2013 soit levée à 17h32

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Jacques Landry  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
Diane Bégin,  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

**CERTIFICATS CRÉDITS DISPONIBLES**

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

\_\_\_\_\_  
Diane Bégin  
Secrétaire-trésorière

Je, Jacques Landry, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.